



PROCES VERBAL
N°27/CNCMP/2015
DU 08/07

L'an deux mille quinze et le mercredi huit juillet à onze heures, le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics, s'est réuni en session ordinaire, sur convocation de son président, Monsieur Ahmed Baba Ould Moulaye Zeine.

Etaient présents:

- Mohamed Abdellahi Ould Zeine, Membre du CP
- Brahim Ould Hamed, membre du CP
- Ciré Amadou, Membre du comité permanent
- Raifa Mint Kassim, Membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, représentant du contrôle financier

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS DES INFRASTRUCTURES

1°/-*Examen* du projet d'avenant au marché relatif aux travaux de construction de la route Bangou-Bassiknou, portant changement du plan de financement initial du marché, *réf lettre n°158/CPMP/SI* reçue le 30 juin 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet d'avenant sans incidence financière sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES DES SECTEURS DES INFRASTRUCTURES

2°/-*Examen* du rapport d'évaluation amendé des offres techniques et financières relatives aux travaux de construction des bureaux et résidences des walis de Nouakchott Nord et Sud, *réf lettre n°154/CPMP/SI* reçue le 30 juin 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation des offres techniques et financières proposant les attributions suivantes :

- Lot 1 : au GROUPE SAHEL pour un montant de 209.219.180 UM TTC et un délai d'exécution de douze(12) mois ;
- Lot 2 : à l'Éts El VETEH pour un montant de 230.128.350 UM TTC et un délai d'exécution de douze (12) mois.

(Handwritten signatures in blue ink)

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS SOCIAUX

3°-Examen du projet de marché par entente directe relatif à l'acquisition de vingt-deux (22) ambulances TT, réf lettre n°358/CPMP/Ss reçue le 29 juin 2015.

Décision

Les éléments fournis ne justifient pas la dérogation demandée.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DU SECTEUR RURAL

4°-Examen du rapport d'évaluation des manifestations d'intérêt relatives à la préparation d'un APD et d'un DAO pour la réalisation de quatre (04) barrages en Adrar et Tagant, réf lettre n°379/CPMP/SR reçue le 29 juin 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation des manifestations d'intérêt sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

5°-Examen du projet d'avenant au marché relatif à la fourniture et pose de matériel de clôture des zones agricoles dans les wilayas du Hodh Echargui, Assaba et Brakna, réf lettre n°373/CPMP/SR reçue le 25 juin 2015.

Décision

Ce point est reporté pour complément de dossier :

- *justificatifs du montant et du délai supplémentaire ;*
- *ordre de service des autorités administratives cité dans la note de l'autorité contractante.*

COMMISSION DES MARCHES DES SECTEURS DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

6°-Examen du rapport d'évaluation des propositions financières relatives au projet d'élaboration des plans communaux de développement des trente-deux (32) communes éligibles au PNIDDLE, réf lettre n°057/CMSEF reçue le 06 juillet 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation des offres financières sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DE SOUVERAINETE

7°-Examen de la décision de la CPMPSSouv de rendre infructueux l'appel d'offres relatif à la construction d'une aire d'abattage à Bir Mogrein, réf lettre n°238/CPMP/SsouV reçue 01 juillet 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur la décision de la CPMP/SsouV rendant infructueux ledit appel d'offres.

se

Rid

cbm

8°/-*Examen* du rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives à la réalisation de 17 périmètres maraichers dans les communes de lexieiba II, Niabina et Soudoud en deux (02) lots, *réf lettre n°2/CPMP/Ssouv* reçue 01 juillet 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation des offres techniques et financières sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

9°/-*Examen* de la décision de la CPMP/Ssouv de rendre infructueux l'appel d'offres relatif à la construction d'un hôtel de ville à Néré Walo, *réf lettre n°239/CPMP/Ssouv* reçue 01 juillet 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur la décision de la CPMP/Ssouv rendant infructueux ledit appel d'offres.

10°/-*Examen* du projet d'avenant au marché relatif à la réalisation de trente-quatre (34) forages de reconnaissance dont dix-huit (18) transformables en forage d'exploitation dans les willayas de l'Assaba, Hodhs, Tagant et guidimagka, *réf lettre n°246/CPMP/Ssouv* reçue 06 juillet 2015.

Décision

Les éléments fournis ne justifient pas la passation de cet avenant.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/APAUS

11°/-*Examen* du rapport d'évaluation des propositions financières relatives au suivi des travaux de réhabilitation et d'extensions de 150 réseaux d'adduction en eau potable dans dix (10) wilayas du pays, *réf lettre n°198/CPMP/APAUS* reçue le 30 juin 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation des offres financières sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

12°/-*Examen* du rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives au projet de réalisation de 162 forages dont 59 transformables en forages d'exploitation dans 59 localités, *réf lettre n°199/CPMP/APAUS* reçue le 30 juin 2015.

Décision

Ce point est reporté pour le complément d'informations suivant :

- *Prorogation de la validité des offres techniques et financières retenues ;*
- *Crédits d'impôt corrigés par la commission fiscale.*

13°/-*Examen* du projet d'avenant n°1 au marché relatif à la construction d'une centrale hybride de production d'électricité d'une puissance de 469 KW à Bousteila avec un réseau MT et BT, *réf lettre n°208/CPMP/APAUS* reçue le 02 juillet 2015.

Handwritten signatures and initials in blue ink, including a large signature and several smaller initials.

Décision

Ce point est reporté pour le complément d'informations suivant :

- marché initial ;
- projet d'avenant signé ;
- note justificative de l'avenant signé par l'autorité contractante;
- Justificatif du montant et du délai supplémentaire.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/ETR/ML

14°/-Examen du projet de marché relatif à la construction de trois bretelles reliant l'ancienne route du Ksar à la RN2 (lot 1), *réf lettre n°028/CPMP/ETR/ML* reçue le 29 juin 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet de marché à passer avec DAYERA pour un montant de 72.542.207 UM TTC et un délai d'exécution de cinq (05) mois.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/DPEF

15°/-Examen du rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives à la construction de quatre (04) collèges dans les wilayas du Gorgol et du Brakna, *réf lettre n°053/CPMP/DPEF* reçue 25 juin 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation des offres techniques et financières sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

16°/-Examen du rapport d'évaluation des offres techniques relatives à la construction de 35 écoles à l'intérieur du pays, *réf lettre n°054/CPMP/DPEF* reçue 25 juin 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation des offres techniques sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

17°/-Examen du rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives à l'extension du lycée de formation technique et professionnelle de Nouakchott, *réf lettre n°048/CPMP/DPEF* reçue 25 juin 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ledit rapport d'évaluation au motif d'un dépassement non justifié de trois soumissionnaires.

18°/-Examen du rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives à l'extension du lycée de formation technique et professionnelle de Kaédi, *réf lettre n°051/CPMP/DPEF* reçue 25 juin 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation des offres techniques et financières sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

19°/-Examen du rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives à l'extension du lycée de formation technique et professionnelle de Boghé, *réf lettre n°050/CPMP/DPEF* reçue 25 juin 2015

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation des offres techniques et financières sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/SNDE

20%-Examen du rapport d'évaluation des manifestations relatives au recrutement d'un bureau chargé d'assister techniquement la SNDE, réf lettre n°653/CPMP/SNDE reçue 02 juillet 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation des manifestations d'intérêt sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/CSA

21%-Examen du rapport d'évaluation amendé des offres techniques et financières relatives au transport de 93315 tonnes de produits alimentaires pour les programmes EMEL et PAC 2014/2015, réf lettre n°35/CPMP/CSA reçue 03 juillet 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation proposant les attributions suivantes :

Montant attribution en TTC	Attributaire (s)	Délai d'exécution
Lot 1 : 421.734.240 UM	DTTC	Commence immédiatement à être exécuté à la demande du CSA sur une période de 08 mois.
Lot 2 : 196.263.300 UM	MYL	Commence immédiatement à être exécuté à la demande du CSA sur une période de 08 mois.
Lot 3 : 274.413.660 UM	FNT	Commence immédiatement à être exécuté à la demande du CSA sur une période de 08 mois.
Lot 4 : 192.492.720 UM	GTL	Commence immédiatement à être exécuté à la demande du CSA sur une période de 08 mois.
Lot 5 : 105.499.680 UM	SMTR	Commence immédiatement à être exécuté à la demande du CSA sur une période de 08 mois.
Lot 6 : 166.384.020 UM	FTM	Commence immédiatement à être exécuté à la demande du CSA sur une période de 08 mois.
Lot 7 : 140.595.480 UM	FTM	Commence immédiatement à être exécuté à la demande du CSA sur une période de 08 mois.
Lot 8 : 104.295.600 UM	EMMOB	Commence immédiatement à être exécuté à la demande du CSA sur une période de 08 mois.
Lot 9 : 202.019.220 UM	FGT	Commence immédiatement à être exécuté à la demande du CSA sur une période de 08 mois.
Lot 10 : 34.323.240 UM	ELAMANE	Commence immédiatement à être exécuté à la demande du CSA sur une période de 08 mois.

AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

22%-Examen du projet de marché par entente directe relatif au recrutement d'un cabinet de consultants en vue de l'introduction d'un cursus de formation au sein de certains établissements d'enseignement supérieur ainsi que la mise en place d'un programme de certification des spécialistes de la passation des marchés publics, réf lettre n°33/ARMP reçue le 24 juin 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP autorise ledit projet de marché par entente directe avec ESPACE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE pour un montant de 46.818.000 UM HT et un délai d'exécution de dix-huit (18) mois avec un crédit d'impôt de 7.490.880 UM sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

COMMISSION DES MARCHES DES SECTEURS DES SERVICES DE BASE ET INDUSTRIES EXTRACTIVES

23%-*Examen* du plan de passation des marchés publics de la commission nationale des Hydrocarbures pour l'année 2015, *réf lettre n°228/CMSSBIE* reçue 07 juillet 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit PPM pour l'année 2015.

24%-*Examen* du rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives aux travaux de réhabilitation d'environ soixante-neuf (69) sondages de reconnaissance dont vingt-deux (22) seront transformés en forages d'exploitation dans les wilayas du Tagant, du Brakna et du Gorgol, *réf lettre n°229/CMSSBIE* reçue 08 juillet 2015.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation des offres techniques et financières sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

LE PRESIDENT

AHMED BABA OULD MOULAYE ZEINE

Les Membres du Comité Permanent

Mohamed Abdellahi Ould Zeine

Brahim Ould Hamfd

Ciré Amadou

Raifa Mint Kassim

Le contrôleur financier

Abderrahmane Abdoul

